



# Règlement

## Concours de poésie 2022 de PLUME

### EPFL

#### Article 1 : Objet du concours :

Ce concours de poésie s'adresse à tous les élèves en Bachelor, Master et Doctorat de l'EPFL et de l'UNIL, ainsi qu'à l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices. Il est organisé à l'initiative de l'association PLUME, association reconnue par l'EPFL.

Les poèmes des personnes respectivement associées à l'EPFL et l'UNIL seront jugés séparément. L'ensemble des règles énoncées dans ce règlement s'appliquent aux deux communautés.

La participation est libre, gratuite et individuelle.

#### Article 2 : Conditions du concours :

##### 2.1 Thème : La tête dans les nuages

##### 2.2 Consignes d'écriture :

Le style (lyrique, descriptif, épique, satirique, ...) est libre. Le poème doit être écrit en langue française et peut être écrit en vers ou en prose poétique. Il comprendra entre 6 à 24 lignes. Le thème doit être respecté (voir 2.1).

#### Article 3 : Modalités impératives de présentation du texte :

Chaque participant·e ne pourra présenter qu'un seul poème.

Le poème devra avoir une majuscule à chaque début de vers s'il en comporte.

Les caractères gras ou italiques pourront être utilisés pour les besoins du poème, ainsi que des retours à la ligne (sous réserve de la limite de page imposée).

Une police 12 de type Calibri devra être impérativement utilisée. Une seule page doit contenir l'ensemble du poème.

#### Article 4 : Clauses de participation :

Le poème déposé doit être individuel. Il ne sera accepté qu'un poème par personne. Le poème devra ne pas avoir été primé dans un autre concours. Toute tentative de fraude (double participation, corruption, plagiat, etc.) engendrera la disqualification immédiate du/de la participant·e.

Les membres de ce jury et leur famille ne sont pas autorisés à concourir. Toute personne prenant part à la composition du jury, en contact étroit avec celui-ci ou prenant part à la validation des textes avant envoi du corpus au jury n'est pas autorisée à concourir.

## Article 5 : Détails du dépôt du poème :

L'ouverture pour la réception des poèmes est le mercredi 23 février 2022 et la fin de la réception le samedi 2 avril 2022, 23h59.

Le/la candidat·e soumettra son poème avec le lien suivant :

**<https://forms.gle/3gWwXZQJRfwDaDeT7>**

Après remplissage des informations nécessaires à la candidature, un lien vers un Google Doc vierge sera envoyé à l'email utilisé (obligatoirement EPFL ou UNIL).

L'accès à ce Google Doc sera donné jusqu'à la fermeture de réception des textes (02/04/2022). Il doit être complété avec le poème avant cette date et en respectant l'ensemble des règles de présentation du texte (voir Article 2 et 3).

Au maximum 48 heures après la clôture de la réception des textes, un mail sera envoyé avec la version définitive et si l'ensemble des règles de ce règlement sont respectées, une confirmation d'intégration au corpus envoyé au jury et donc de participation au concours sera également jointe à ce mail.

Aucune réclamation ne sera acceptée suite à cela. Si rien n'est précisé dans ce règlement, alors c'est autorisé.

Si vous avez un doute quant à la validité de votre texte vous pouvez toujours écrire à l'adresse [plume@epfl.ch](mailto:plume@epfl.ch) pour que nous vous aidions.

## Article 6 : Le jury :

**6.1 Composition :** Les poèmes seront lus par un jury composé de collaborateur·trice(s), d'élève(s), de professeur·e(s) de l'UNIL et/ou de l'EPFL ainsi que potentiellement une ou deux personnes externes à l'école.

**6.2 Décisions :** Le jury sélectionnera trois poèmes à récompenser pour le corpus de la communauté EPFL ainsi que trois poèmes de la communauté UNIL. Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Sélectionnés sur leur qualité littéraire, leur originalité et le respect des consignes, les poèmes faisant preuve d'inventivité feront l'objet d'une attention particulière. Le jury se réserve le droit de sélectionner un ou deux poèmes supplémentaires pour un prix spécial, notamment sur un critère d'originalité.

## Article 7 : Les récompenses :

**7.1 Nature des prix :** Les poèmes lauréats seront récompensés par plusieurs prix grâce aux divers sponsors du concours de cette année.

**7.2 Engagement des lauréats :** Les meilleurs poèmes pourront faire l'objet de publications en format électronique et papier dans le strict cadre du concours (publication des résultats notamment). Le/la candidat·e accepte l'éventualité de cette publication.

Un recueil sera aussi produit et vendu avec l'ensemble des poèmes participants. Les participants par leur participation autorisent la présence de leur poème dans ce recueil. Si le/la participant·e souhaite participer sans être dans le recueil cela doit être mentionné lors de la candidature via le Google Form. Le recueil ne sera pas offert aux participant·es.



### **Articles 8 : Proclamation des résultats :**

La remise des prix se déroulera entre le 23 mai et le 27 mai 2022. La date et le lieu exact de cette remise des prix seront communiqués ultérieurement via les différents réseaux de PLUME.

Instagram : @plume\_epfl

Site Web : <https://go.epfl.ch/plume>

Discord : <https://discord.gg/rrZSRjKdj4>

Newsletter : <https://cutt.ly/pkcGYg6>

### **Article 9 : Contact**

Les organisateur·trice·s du concours se rendent disponibles pour toute question ou suggestion à l'adresse mail suivante : [plume@epfl.ch](mailto:plume@epfl.ch)

Fait le 22/02/2022 à Ecublens

Par le comité d'organisation du concours de poésie de PLUME